

## **Conditions d'utilisation**

**ENGAGEMENT** : Je déclare par la présente que les renseignements qui suivent sont à ma connaissances exacts et complets. Je reconnais qu'une fausse déclaration pourrait entraîner le rejet de ma candidature ou, si celle-ci a été acceptée, mon licenciement.

Pour travailler au Canada, un permis de travail est requis avant le commencement de toute activité professionnelle. Le statut de visiteur ne m'autorise pas à travailler légalement au Canada.

Agence de placement Trésor Inc. ne peut proposer d'emploi que lorsque vous êtes en possession d'un permis de travail valide, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Agence de placement Trésor Inc. décline toute responsabilité en ce qui concerne les postulants ou candidat qui n'ont pas un permis de travail valide au Canada.

Obligations de l'employé à l'embauche : J'autorise l'agence de placement Trésor à vérifier les références de mes derniers emplois et études ou formations et je dégage l'agence de placement Trésor de toute responsabilité légale qui puisse survenir après la vérification des références. Je comprends que toute fausse information (ou omission d'information) de ma part dans cette application sera suffisante pour annuler ma demande d'emploi et/ou la séparation de la compagnie ou ma part dans cette application sera suffisante pour annuler ma demande d'emploi et/ou la séparation de la compagnie ou j'ai été embauché (e). Je comprends que l'agence de placement Trésor offre de l'emploi permanent et temporaire. Dans ce dernier, l'agence de placement Trésor ne peut pas garantir la durée prévue de l'emploi ni garantir que le contrat donnera lieu aux emplois permanents. Je comprends que mon emploi à l'Agence de placement Trésor es volontaire, et je suis libre de démissionner en n'importe quel moment. De la même façon, l'Agence de placement Trésor est libre de conclure notre relation de travail en tout moment.

**Non concurrence** : À partir du moment de l'embauche, l'employé ne peut s'engager directement avec l'employeur après un an de la fin de votre contrat de travail, (dites le CLIENT de L'agence de placement Trésor Inc.) sans une autorisation écrite et dûment signée d'un responsable de l'agence de placement Trésor Inc. Dans le cas de défaut ou du non-respect de cette clause, l'agence s'engage à lancer des recours légaux et à demander une indemnité.